

# COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 mars 2021

### Présents:

Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Baptiste GALLISSOT, Armelle HATHIER, Cécile LAPERCHE Yannick LARDENOIS, Michel MONGEOT, Rodolphe SOENEN, Frédéric LIRON, Janick TAILLARD

### Absent excusé : /

### Absent non excusé : /

**Secrétaire de séance:** Cécile LAPERCHE

### Comptes de gestion :

Madame le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2020  
Après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune pour le même exercice.

### Comptes administratifs et affectation des résultats:

1) Monsieur le premier adjoint présente le compte administratif 2020 du **budget général** .  
Le compte administratif 2020 se présente comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes :	117 697,25 €	Recettes :	6 068,54 €
Dépenses :	86 498,00 €	Dépenses :	80 069,31 €
<b>Excédent :</b>	<b>31 199,25 €</b>	<b>Déficit:</b>	<b>74 000,77 €</b>

Compte tenu des reports 2019,

Recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 160 680,42 €  
Recettes d'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » : 34 865,46 €

Le résultat de clôture 2020 permet de constater

**.Section de fonctionnement : Résultat excédentaire : 191 879,67 €**  
**.Section d'investissement : Résultat déficitaire: 39 135,31 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020 tel que présenté par 10 voix pour et décide d'affecter le résultat comme suit :

*compte 001 dépenses : 39 135,31 €*  
*compte 1068 : 42 115,31 € (39135,31 + 2980 € (solde RAR))*  
*compte 002 recettes : 149 764,36 €*

2) Monsieur le premier adjoint présente le compte administratif 2020 du **budget eau** .  
Le compte administratif 2020 se présente comme suit

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes :	16 719,80 €	Recettes :	20 235,00 €
Dépenses :	23 272,98 €	Dépenses :	5 874,24 €
<b>Excédent :</b>	<b>6 553,18 €</b>	<b>Déficit :</b>	<b>14 360,76 €</b>

Compte tenu des reports 2019,

Recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 39 871,64 €

Dépenses d'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » : 15 486,67 €

Le résultat de clôture 2020 permet de constater

**.Section de fonctionnement : Résultat excédentaire : 33 318,46 €**

**.Section d'investissement : Résultat excédentaire : 29 847,43 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020 tel que présenté par 10 voix pour et décide d'affecter le résultat comme suit :

*compte 001 recettes: 29 847,43 €*

*compte 002 recettes : 33 318,46 €*

3) Monsieur le premier adjoint présente le compte administratif 2020 du **budget lotissement** .  
Le compte administratif 2020 se présente comme suit

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes :	30 049,88 €	Recettes :	41 795,32 €
Dépenses :	41 795,52 €	Dépenses :	23 490,88 €
<b>Résultat :</b>	<b>11 745,64 €</b>	<b>Résultat :</b>	<b>18 304,44 €</b>

Compte tenu des reports 2019,

Recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 3 000,00 €

Dépenses d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté » : 2 595,32 €

Le résultat de clôture 2020 permet de constater

**.Section de fonctionnement : Résultat déficitaire : 8 745,64 €**

**.Section d'investissement : Résultat excédentaire : 15 709,12 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2020 tel que présenté par 10 voix pour et décide d'affecter le résultat comme suit :

*compte 001 recettes: 15 709,12 €*

*compte 002 dépenses: 8 745,64 €*

### **Modification règlement salle des fêtes et validation état des lieux**

Le Conseil approuve les modifications du règlement de la salle des fêtes et valide l'état des lieux sous réserve que pour les premières locations, le 1er adjoint puisse accompagner Mme Tournemeule pour s'assurer que le remplissage ne dure pas plus de 20 minutes.

### **Modification des statuts du SIGFRA**

A titre d'information, Mme le Maire fait part des modifications des statuts du SIGFRA concernant le nombre de points : la commune de Saint Loup a 280,80 points.

## **Aide à la reprise du café restaurant**

La commune a travaillé avec le PETR du Pays de Langres sur plusieurs scénarii de reprise du dernier commerce du village.

Deux options pouvaient être envisagées pour accompagner le repreneur :

- reprise de murs par le repreneur et du fonds par la commune (recherche de subventions), avec convention passée entre la commune et le repreneur pour racheter le fonds sous trois ans (montant du fonds moins les subventions).
- achat par la commune des murs et du fonds (recherche de subventions), puis mise en location gérance du fonds.

Les recherches effectuées par le PETR du Pays de Langres sur la mobilisation de subventions font état de pistes très incertaines contrairement aux premières investigations : pas de DETR (dotation d'équipement des Territoires ruraux), aide du GIP Haute-Marne (taux de subvention incertain). Le cédant étant pressé et souhaitant une reprise au 1er juin, le repreneur fait savoir au conseil municipal qu'il ne donnera pas suite à la demande d'aide sur l'achat des murs et du fonds.

En revanche, comme suggéré par le PETR du Pays de Langres, la commune pourra envisager une aide pour la signalétique du commerce ou l'aménagement d'une rampe pour personne à mobilité réduite pour accéder au commerce. Le repreneur devra faire une demande à la commune pour préciser ses besoins qui seront examinés en conseil municipal. Yannick Lardenois, intéressé ne prend pas part au vote. Le conseil approuve par 10 voix pour.

## **Retrait de la délibération 2020/34**

Suite à la demande de Mme Nicomette de la Préfecture, Mme le Maire explique que pour les sujets où il y a délégations au Maire, il ne doit pas y avoir de délibération, c'est pourquoi il est demandé d'annuler cette délibération et désormais ces décisions seront soumises à la discussion du conseil et feront formellement l'objet d'une information à la réunion suivante du conseil municipal. Le conseil approuve par 10 voix pour et 1 abstention.

## **Achat d'un camion et ouverture de crédits.**

Un camion benne Iveco de 2007 a été réservé pour un montant de 13000€.  
Le conseil accepte par 1 abstention et 10 voix pour.

## **Questions diverses**

- Invitation à la cérémonie d'hommage aux déportés le 25 avril à Auberive. Frédéric Liron se propose pour y représenter la commune.

- Résultats d'analyse d'eau potable : conforme

- Du fait de la situation sanitaire actuelle, les formations proposées par l'AMF et le Groupement de gendarmerie sur les incivilités sont proposées. Les membres du conseil municipal qui sont intéressés doivent s'inscrire. Suite aux nouvelles dispositions sanitaires intervenues depuis la conseil municipal, les sessions d'avril sont reportées à une date ultérieure.

- L'ADMR des 4 vallées recrute en CDI (cf annonce affichée en mairie)

- Le site internet de la commune est accessible dans une première version à l'adresse suivante [www.saintloup-sur-aujon.fr](http://www.saintloup-sur-aujon.fr) Merci aux membres du conseil municipal de faire un retour sur la structure du site et les premières informations. Le contenu doit être complété dans les prochaines semaines.

Réunion de la commission des finances le 7 avril.